


# Libération



## Rwanda Un procès français

Vingt ans après le massacre des Tutsis et alors que de nombreux pays ont déjà jugé des criminels rwandais, le premier procès pour génocide s'ouvre aujourd'hui à Paris.

PAGES 2-5



### FAMILLE: LA GAUCHE CÈDE À LA RUE

PAGES 10-11

### LE MÉDECIN QUI BALANCE LES LABOS

## ÉDITORIAL

Par ÉRIC DECOUTY

## Ambigu

C'est un procès pour l'histoire qui s'ouvre aujourd'hui. Le premier en France pour «crime contre l'humanité» depuis ceux de Klaus Barbie, Paul Touvier et Maurice Papon, les complices zélés de la barbarie nazie. Les débats qui débutent vont pourtant bien au-delà du parcours sanglant de Pascal Simbikangwa, bourreau présumé dont il appartiendra aux jurés populaires de dire le rôle qu'il a joué dans le génocide des Tutsis. Devant la cour d'assises de Paris, c'est une page de l'histoire ambiguë entre la France et le Rwanda qui s'écrit. Car quand la Belgique, la Norvège, l'Allemagne et la plupart de ses voisins européens jugeaient et condamnaient les génocidaires hutus, la justice française s'employait à laisser s'enliser les procédures, à laisser courir les suspects et à faire en sorte qu'aucun des dossiers n'aboutisse. Des manœuvres si douteuses qu'elles lui valurent, en 2004, d'être condamnée par la Cour

Pour la première fois, l'un des responsables présumés des massacres de 1994 comparait devant la cour d'assises de Paris, à partir d'aujourd'hui. Pascal Simbikangwa doit répondre de «complicité de génocide et de crimes contre l'humanité».

# Rwanda: le capitaine de l'ombre face à des jurés français

Par MARIA MALAGARDIS

L'un de ses premiers avocats, commis d'office (et qui a depuis lâché l'affaire), était le descendant direct de celui qui avait tenté de sauver la tête de Louis XVI en 1793. Le capitaine Pascal Simbikangwa, lui, ne joue pas sa vie, mais son procès, qui s'ouvre aujourd'hui au palais de justice de Paris, est bien historique et constitue une petite révolution pour la justice française, laquelle se confronte pour la première fois

## L'ESSENTIEL

## LE CONTEXTE

Vingt ans après le génocide rwandais, le premier procès en France pour «crimes contre l'humanité» s'ouvre aujourd'hui à Paris.

## L'ENJEU

La France fera-t-elle la lumière sur ses relations troubles avec le Rwanda avant et pendant le

veut la coutume, signifie «je n'ai pas peur», celui-ci avait bien avant le génocide une réputation sulfureuse.

A Kigali, la capitale rwandaise, c'est plutôt sous le surnom du «tortionnaire» que Simbikangwa s'est fait connaître. Après avoir dirigé un bataillon de la garde présidentielle, celui qui se dépeint lui-même comme «un guerrier de naissance» doit renoncer à la carrière militaire lorsqu'un accident de voiture le cloue sur une chaise roulante en 1986. Il prend alors la

célèbre pour avoir exhorté au massacre des Tutsis avant comme pendant le génocide.

**OCCULTE.** Le capitaine de l'ombre a toujours revendiqué son indéfectible fidélité au président Juvénal Habyarimana, dont le régime va peu à peu glisser dans une logique criminelle, puis génocidaire. Il le clamera dans deux ouvrages autobiographiques au lyrisme parfois déconcertant, où il se vante notamment d'avoir envoyé au tapis un camarade qui lui

# à des juges français

le génocide des Tutsis. Devant la cour d'assises de Paris, c'est une page de l'histoire ambiguë entre la France et le Rwanda qui s'écrit. Car quand la Belgique, la Norvège, l'Allemagne et la plupart de ses voisins européens jugeaient et condamnaient les génocidaires hutus, la justice française s'employait à laisser s'enliser les procédures, à laisser courir les suspects et à faire en sorte qu'aucun des dossiers n'aboutisse. Des manœuvres si douteuses qu'elles lui valurent, en 2004, d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme. En même temps que Simbikangwa, c'est cette justice dévoyée, longtemps symbolisée par le juge Jean-Louis Bruguière, l'inventeur odieux du double génocide, qui est en procès à Paris. Mais si, avec vingt années de retard, la France rejoint la plupart des grands pays occidentaux et le Rwanda lui-même dans le jugement d'un des plus épouvantables massacres du siècle, ce procès ne suffit pas. Il reste à aller au bout de toutes les procédures en cours. Il reste surtout à faire la lumière sur le rôle de Paris au début des années 90, avant et pendant le génocide rwandais. Car si la justice n'a pas vocation à écrire l'histoire, elle doit pouvoir l'éclairer.

Par **MARIA MALAGARDIS**

**L'**un de ses premiers avocats, commis d'office (et qui a depuis lâché l'affaire), était le descendant direct de celui qui avait tenté de sauver la tête de Louis XVI en 1793. Le capitaine Pascal Simbikangwa, lui, ne joue pas sa vie, mais son procès, qui s'ouvre aujourd'hui au palais de justice de Paris, est bien historique et constitue une petite révolution pour la justice française, laquelle se confronte pour la première fois, vingt ans après les faits, à l'ultime génocide du XX<sup>e</sup> siècle, celui des Tutsis du Rwanda, en 1994.

«**GUERRIER**». Parmi les 25 dossiers en cours d'instruction à Paris visant des ressortissants rwandais réfugiés en France et soupçonnés d'avoir pris part aux massacres de 1994 (lire page 3), c'est donc cet officier en chaise roulante dont le nom a longtemps inspiré la terreur qui devient le premier accusé à se présenter face à une cour d'assises pour répondre de «complicité de génocide et de crimes contre l'humanité». Un procès rendu possible par l'application du principe de la «compétence universelle», qui permet à la France de juger des étrangers présents sur son territoire pour des crimes commis en

## L'ESSENTIEL

### LE CONTEXTE

Vingt ans après le génocide rwandais, le premier procès en France pour «crimes contre l'humanité» s'ouvre aujourd'hui à Paris.

### L'ENJEU

La France fera-t-elle la lumière sur ses relations troubles avec le Rwanda avant et pendant le génocide ?

dehors de ses frontières. Le jury populaire qui va devoir se pencher sur cette tragédie lointaine est finalement plutôt gâté. Car l'homme dont l'histoire et les actes vont être largement évoqués pendant au moins six semaines se trouvait au cœur du système politico-mafieux qui a conduit à un génocide faisant plus de 800 000 morts en seulement trois mois.

Cet homme de l'ombre est un cas exemplaire pour comprendre le drame qui s'est joué il y a vingt ans dans ce petit pays de l'Afrique des Grands Lacs. Si le public français ignore encore tout de cet officier – dont le nom de famille, attribué par ses parents comme le

veut la coutume, signifie «je n'ai pas peur» –, celui-ci avait bien avant le génocide une réputation sulfureuse.

A Kigali, la capitale rwandaise, c'est plutôt sous le surnom de «tortionnaire» que Simbikangwa s'est fait connaître. Après avoir dirigé un bataillon de la garde présidentielle, celui qui se dépeint lui-même comme «un guerrier de naissance» doit renoncer à la carrière militaire lorsqu'un accident de voiture le cloue sur une chaise roulante en 1986. Il prend alors la tête du Service central de renseignements (SCR), un organe chargé de la surveillance intérieure, notamment de la presse. «Il était d'un caractère brutal.

Lorsqu'il avait affaire à un journaliste qui n'épousait pas ses idées, il allait jusqu'à le battre», déclarera en 2010 à la justice rwandaise un ex-collègue de Simbikangwa dans ce même service. Deux journalistes au moins l'accuseront de tortures. Mais on le soupçonne également d'avoir financé et inspiré la presse extrémiste qui lancera des appels au meurtre des Tutsis. Simbikangwa lui-même finira par avouer, en 2007, qu'il était l'un des principaux actionnaires de la Radio des Mille Collines, cette «radio machettes» devenue tristement

célèbre pour avoir exhorté au massacre des Tutsis avant comme pendant le génocide.

**OCCULTE**. Le capitaine de l'ombre a toujours revendiqué son indéfectible fidélité au président Juvénal Habyarimana, dont le régime va peu à peu glisser dans une logique criminelle, puis génocidaire. Il le clamera dans deux ouvrages autobiographiques au lyrisme parfois déconcertant, où il se vante notamment d'avoir envoyé au tapis un camarade qui lui avait trouvé un «nez de Falasha»,

**Simbikangwa est soupçonné d'avoir fait partie de l'Azaku, le cercle qui entourait Habyarimana et au sein duquel «les ordres étaient murmurés à l'oreille».**

et donc de Tutsi, selon l'idéologie raciste qui s'impose au Rwanda au début des années 90 et prétend que les Tutsis sont des étrangers venus d'Éthiopie.

Cette adhésion au culte de la suprématie de la majorité hutu s'enracine dans un paysage bien précis. Agé aujourd'hui de 54 ans, Simbikangwa est né à Rambura, dans cette vallée encaissée du nord-ouest du Rwanda d'où viennent tous les membres de l'Azaku, «la petite maison» : le cercle du pouvoir qui entou- Suite page 4

## RÉCIT

## REPÈRES



## LA «COMPÉTENCE UNIVERSELLE»

Bien plus qu'une disposition légale, il s'agit de l'obligation à laquelle souscrit un Etat de poursuivre les auteurs de certains crimes graves, quel que soit le lieu où le crime a été commis et sans tenir compte de la nationalité des auteurs et des victimes. En Europe, la Belgique a été le premier pays à l'adopter, dès 1993, l'élargissant aux crimes de génocide en 1999. La France a reconnu la compétence universelle spécifiquement dans le cas rwandais dès 1996.



La France a mis du temps à mettre en examen les exilés.

## Une justice au compte-gouttes

Un curé, un ex-gynécologue, un ancien préfet, quelques officiers haut gradés et même la veuve du président Juvénal Habyarimana, dont l'assassinat, le 6 avril 1994, avait donné le feu vert aux massacres : le casting des Rwandais aujourd'hui soupçonnés d'avoir orchestré le génocide est plutôt éclectique. Tous sont des notables, les seuls capables d'avoir les moyens de fuir en Europe. Seuls quatre ont été formellement mis en examen par la justice française, qui n'a jusqu'à présent guère fait preuve de célérité pour examiner les 25 dossiers en instruction pour crimes contre l'humanité.

La palme de l'ancienneté revient à l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, ex-vicaire de l'église de la Sainte Famille, à Kigali, devenu curé de Gisors, en Normandie. Une première plainte est déposée contre lui dès 1995. Il est soupçonné d'avoir livré aux miliciens des Tutsis qui s'étaient réfugiés dans son église et d'avoir violé des femmes en échange de sa «protection». Mais à l'époque, les relations franco-rwandaïses sont au plus mal et aucun juge n'obtient l'autorisation de se rendre et d'enquêter au Rwanda. La plainte sera même un temps remise en cause avant d'être dé-



Image non datée de Pascal Simbikangwa, délivrée par Interpol. Il a vécu à Mayotte sous une fausse identité jusqu'en 2008. PHOTO INTERPOL. AFP

► **1959** Une «révolution sociale» soutenue par l'Eglise catholique précède l'indépendance du Rwanda et aboutit à la prise du pouvoir par l'ethnie majoritaire hutue, dirigée non pas contre les colonisateurs, mais contre la minorité tutsie, qui avait jusqu'alors bénéficié du soutien des Belges.

► **1963** Nouveaux pogroms contre les Tutsis, dont 300 000 se réfugient à l'étranger.

► **1973** Nouvelle vague anti-Tutsis. Le coup d'Etat du général Juvénal Habyarimana, qui offre pour la première fois le pouvoir aux Hutus du Nord, est censé mettre un terme aux tueries, même si les Tutsis restent discriminés (quotas à l'école et à l'université, notamment).

► **1990** Les enfants des réfugiés tutsis des pogroms précédents forment un mouve-

ment armé pour obtenir le droit de rentrer dans leur pays. Confronté à une opposition interne grandissante, le président Habyarimana ravive l'arme ethnique pour créer l'union sacrée autour de lui. De nombreux massacres de Tutsis auront lieu jusqu'à l'assassinat du chef de l'Etat, le 6 avril 1994, et le déclenchement du génocide, le lendemain de l'attentat.

lement mis en examen par la justice française, qui n'a jusqu'à présent guère fait preuve de célérité pour examiner les 25 dossiers en instruction pour crimes contre l'humanité.

La palme de l'ancienneté revient à l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, ex-vicaire de l'église de la Sainte Famille, à Kigali, devenu curé de Gisors, en Normandie. Une première plainte est déposée contre lui dès 1995. Il est soupçonné d'avoir livré aux miliciens des Tutsis qui s'étaient réfugiés dans son église et d'avoir violé des femmes en échange de sa «protection». Mais à l'époque, les relations franco-rwandaïses sont au plus mal et aucun juge n'obtient l'autorisation de se rendre et d'enquêter au Rwanda. La plainte sera même un temps remise en cause avant d'être définitivement entérinée.

C'est également de 1995 que date la plainte contre Sosthène Munyemana, l'ex gynécologue de Tumba (Nord) devenu urgentiste dans le Lot-et-Garonne, qui ne sera mis en examen qu'en 2011. L'ex-préfet de Gikongoro (Sud) Laurent Bucyibaruta, bien que mis en examen par la justice, n'a lui non plus guère été inquiété depuis son exil près de Troyes, alors même que la région dont il avait la charge est l'une des plus touchées par les massacres.

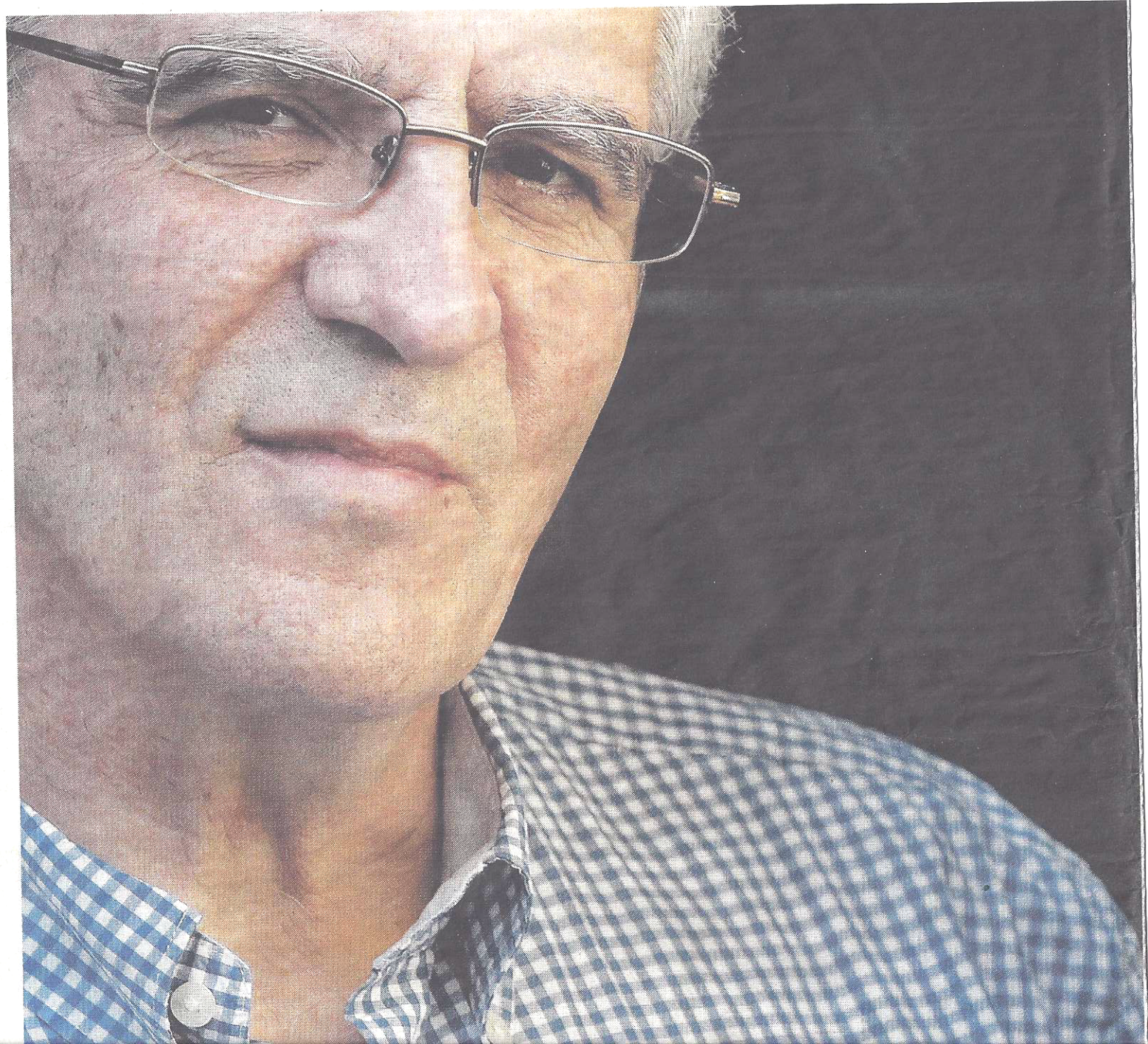
Mais le cas le plus embarrassant pour la France est celui d'Agathe Habyarimana, la veuve du président, accusée d'avoir joué un rôle décisif dans la préparation du génocide. Déboutée de sa demande d'asile, jugée «indésirable» par la préfecture de l'Essonne où elle réside, elle est désormais la plus célèbre clandestine de France. Sans statut légal et soupçonnée de complicité de génocide.

M.M.

**L'Akazu («la petite maison»), était le nom donné au cercle des proches de Juvénal Habyarimana.** Ce groupe va peu à peu contrôler tous les circuits économiques du pays et s'engager dans une dérive ethnique, espérant rassembler les Hutus, ethnie majoritaire, contre un supposé danger représenté par les Tutsis.

Suite de la page 2 rait Habyarimana. Un groupe occulte au sein duquel «les ordres étaient murmurés à l'oreille au cours de fêtes familiales», selon un haut fonctionnaire en rupture de ban avec le régime. Dès mars 1992, Johann Swinnen, alors ambassadeur de Belgique à Kigali, envoie un télex à son ministre de tutelle pour évoquer la situation périlleuse dans laquelle se trouve déjà le Rwanda, où un régime à bout de souffle semble tenté par la logique du pire. Le diplomate décrit un «état-major secret chargé de l'extermination des Tutsis afin de résoudre définitivement le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition intérieure». L'ambassadeur cite un nom : Pascal Simbikangwa. Un an plus tard, le capitaine est soupçonné par une commission d'enquête internationale dirigée par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) d'être l'un des chefs des escadrons de la mort qui ciblent alors opposants et membres de la minorité tutsie. Egalement soupçonné d'avoir participé à l'assassinat d'un opposant deux mois avant le génocide et accusé d'avoir menacé le président de la Cour suprême du Rwanda un mois plus tard, Simbikangwa ne sera pourtant pas jugé pour son rôle avant le massacre.

**IMPASSE.** Dans ce procès sans victimes directes (lire page 5), seuls seront examinés les actes du capitaine pendant la période du génocide. Or l'un des faits évoqués a finalement été écarté par les juges d'instruction français : sa partici-



...membres de la minorité tutsie. Également soupçonné d'avoir participé à l'assassinat d'un opposant deux mois avant le génocide et accusé d'avoir menacé le président de la Cour suprême du Rwanda un mois plus tard, Simbikangwa ne sera pourtant pas jugé pour son rôle avant le massacre.

**IMPASSE.** Dans ce procès sans victimes directes (*lire page 5*), seuls seront examinés les actes du capitaine pendant la période du génocide. Or l'un des faits évoqués a finalement été écarté par les juges d'instruction français: sa participation, le 8 avril, au massacre de la colline de Kesho, dans sa région natale, où 1 500 Tutsis seront exterminés. Certains survivants disent l'avoir vu donner des ordres, d'autres n'en ont pas le souvenir. Les magistrats ont donc choisi de faire l'impasse sur cet épisode. Simbikangwa, lui, affirme être resté chez lui, à Kigali, jusqu'au 9 avril, puis s'être isolé dans sa ferme. A défaut de victimes directes, les témoins qui défilent à la barre (dont une vingtaine de Rwandais) sont essentiellement des tueurs repentis qui l'accusent parfois d'avoir donné des ordres de meurtre et de les avoir approvisionnés en armes. Une ancienne journaliste de la Radio des Mille Collines, Valérie Bemeriki, évoquera elle aussi le comportement du capitaine pendant ces trois mois de terreur. Aujourd'hui incarcérée à la prison «1930» à Kigali, elle interviendra par vidéo. Que valent les paroles de témoins n'ayant à leur disposition aucune preuve tangible et qui doivent évoquer des faits qui remontent à vingt ans? C'est aussi l'enjeu de ce procès qui plonge aux racines d'un génocide conçu, et «*mur-muré à l'oreille*», sans jamais laisser aucune trace écrite. ♦



Alain et Dafroza Gauthier, à leur domicile rémois, le 6 septembre. Le couple assume le rôle de «traqueurs de génocidaires» depuis 2001. PHOTO

## Alain et Dafroza ont retrouvé des Rwandais soupçonnés de génocide et ont contraint Le couple Gauthier à la poursuite des

On le croyait mort, ils l'ont retrouvé: si Pascal Simbikangwa comparait aujourd'hui devant la cour d'assises de Paris, c'est en grande partie grâce à Alain et Dafroza Gauthier, un couple installé à Reims dont la vie a été bouleversée par le génocide de 1994. Rien ne prédisposait pourtant ce directeur d'école catholique, originaire de l'Ardèche, et cette chimiste venue du Rwanda, parents de trois enfants, à endosser ce rôle de «traqueurs de génocidaires» qu'ils assument depuis 2001.

A cette époque, ils sont encore terrassés par le chagrin. Une grande partie de leurs proches et presque toute la famille de Dafroza, dont sa mère, ont été mas-

sacrées pendant le génocide qui s'est déroulé dans ce pays où ils ont longtemps passé leurs vacances d'été. En 2001, encore murés dans leur deuil impossible, ils assistent à Bruxelles au procès de quatre Rwandais accusés de génocide. Ce procès, le

### RÉCIT

premier jamais organisé en Europe, sera pour eux un déclic. Aussitôt rentrés en France, ils créent le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), une association qui a pour vocation de retrouver les Rwandais soupçonnés de génocide réfugiés en France et de forcer la justice française à se pencher sur leur cas. Cette traque menée pour «*la mémoire des victimes*» va vite devenir le combat d'une vie, les exposant par-

fois aux menaces et aux intimidations. Sur les 25 dossiers rwandais en cours d'instruction, au moins 19 ont ainsi été initiés par ce couple parfois comparé aux Klarsfeld, les célèbres chasseurs de nazis.

**Trafic de papiers.** A l'issue du génocide, la plupart des notables impliqués dans les massacres ont

**Sur les 25 dossiers rwandais en cours d'instruction, au moins 19 ont été initiés par ce couple parfois comparé aux Klarsfeld, les célèbres chasseurs de nazis.**

fui le Rwanda. Certains ont changé de nom, comme Pascal Simbikangwa, dont on perd vite la trace après le carnage et qui

adoptera le nom de David Safari Senyamuhura. Après un passage au Kenya, il se réfugie dès 1999 aux Comores et passe en 2005 en *kwassa kwassa* (pirogue clandestine) sur l'île française de Mayotte.

«*Avant le génocide, je n'avais jamais entendu parler de lui, la politique ne m'intéressait pas à l'époque*», avoue Alain Gauthier. Comme tout le monde, il découvre le rôle du capitaine pendant l'extermination, notamment fin avril 1994, lorsqu'un communiqué

de la Maison Blanche exige la fin des massacres en citant le nom de cinq officiers dont celui de Pascal Simbikangwa. Ce dernier



Les audiences devraient aider à comprendre les rouages de la machine génocidaire. Mais, en l'absence de preuves concrètes, le jugement dépendra des témoignages.

## Vingt ans d'attente, un procès historique

«**E**nfin la France remplit ses obligations !» s'est exclamé la semaine dernière M<sup>e</sup> Patrick Baudouin, de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), lors d'une conférence de presse commune des avocats représentant les cinq associations qui se sont constituées partie civile lors du procès Simbikangwa. Le soulagement de l'avocat de la FIDH est à la mesure de cette étrange exception qui a longtemps fait de la France le seul pays abritant des génocidaires présumés sans les juger. Le procès qui s'ouvre aujourd'hui estompe un peu un malaise persistant.

### Pourquoi la France a-t-elle autant attendu avant de juger les suspects du génocide ?

Quatre procès en Belgique, un en Suisse et d'autres encore en Norvège, en Finlande, aux Pays-Bas, au Canada, sans oublier celui en cours en Allemagne : la France est bien le seul Etat à avoir fait preuve d'une telle frilosité face à des crimes contre l'humanité «*qu'elle avait l'obligation de poursuivre*» depuis 1996.

d'instruction à plein temps, a achevé de dégripper la machine judiciaire.

### Puisque des plaintes remontent à 1995, pourquoi le capitaine Simbikangwa, arrêté en 2009, est-il le premier à être jugé ?

Parce qu'il est arrivé au terme de sa détention préventive et que le parquet n'a pas voulu le remettre en liberté provisoire sans aucune garantie de sa part dans l'Hexagone, où il n'a officiellement aucune attache même s'il est un cousin éloigné de la famille du président défunt Juvénal Habyarimana, qui vit en France. Seuls trois Rwandais parmi les vingt-cinq susceptibles d'être jugés se trouvent actuellement en détention, dont l'ex-officier, emprisonné à Fresnes depuis fin 2009.

### Pourquoi aucune victime n'est présente au procès ?

Les seules parties civiles représentées sont effectivement le Collectif des parties civiles pour le Rwanda,

des associations de victimes concrètes, tout repose sur la parole des témoins.

### Pourquoi n'a-t-il pas été jugé par le Tribunal pénal international pour le Rwanda ?

Créé en novembre 1994 et installé à Arusha, en Tanzanie, le TPIR a très vite été contraint de se contenter de juger les plus gros poissons, faute de temps et de moyens. Ce qui fait déjà pas mal d'affaires, malgré la lenteur des procédures : plus de 65 responsables ont été jugés et neuf sont encore recherchés, même si le TPIR doit fermer ses portes fin 2014, renvoyant dès lors toutes les affaires encore pendantes devant les juridictions nationales qui accueillent des suspects rwandais sur leur sol. Pourtant, dès 2001, le TPIR s'était intéressé à Simbikangwa, envoyant même des enquêteurs au Rwanda. Mais, à l'époque, on ne sait même pas si l'officier en chaise roulante a pu survivre à l'exode massif dans des camps décimés par le choléra. Sans traces de vie et peut-être aussi sans beaucoup d'éléments, le TPIR décide en 2005 de confier le dossier





ANN. REUTERS

française à lancer des enquêtes.

## Prêtres disparus

pu cependant échapper à...  
sé s'il ne s'était trop vite  
omis dans un trafic de  
piers, ce qui lui vaut une  
re arrestation en 2006.  
te». Mais il n'est pas en-  
masqué. Quelques mois  
il, une rescapée du géno-  
roche de Dafroza Gau-  
ne trouve de passage à  
e. Elle tombe par hasard  
«ortionnaire», qu'elle re-  
sans peine. Elle alerte  
les Gauthier à Reims.  
ne journaliste française  
e va alors les aider à re-  
a trace du capitaine dans  
ou plus d'un tiers des ré-  
ont des immigrés clan-  
C'est Lisa, la journaliste,  
a par se confronter à lui,  
les consignes de prou-

dence sur ce «Rwandais qui ins-  
pire la crainte». De Reims, Alain  
Gauthier a déjà déposé une  
plainte en février 2008 au nom  
du CPCR. Quelques jours après la  
visite de Lisa, l'homme est de  
nouveau arrêté pour trafic de  
faux papiers et, cette fois-ci, les  
policiers lui font avouer sa véri-  
table identité. «Tout ira ensuite  
très vite car, pour la première fois,  
un procureur a accepté de réagir  
pour qu'il soit inculpé pour géno-  
cide et envoyé en métropole pour  
être emprisonné à Fresnes», expli-  
que Alain Gauthier, qui ne se se-  
rait jamais engagé dans ce com-  
bat si la justice française avait  
pris l'initiative de rechercher  
elle-même les suspects du géno-  
cide rwandais.

M.M.

ment de l'avocat de la FIDH est à la  
mesure de cette étrange exception  
qui a longtemps fait de  
la France le seul pays  
abritant des génocida-  
res présumés sans les juger. Le pro-  
cès qui s'ouvre aujourd'hui estompe  
un peu un malaise persistant.

### Pourquoi la France a-t-elle autant attendu avant de juger les suspects du génocide ?

Quatre procès en Belgique, un en  
Suisse et d'autres encore en Nor-  
vège, en Finlande, aux Pays-Bas, au  
Canada, sans oublier celui en cours  
en Allemagne : la France est bien le  
seul Etat à avoir fait preuve d'une  
telle frilosité face à des crimes con-  
tre l'humanité «qu'elle avait l'obliga-  
tion de poursuivre depuis 1996, lors-  
qu'elle s'était engagée spécifiquement  
à juger les responsables du génocide  
au Rwanda comme des crimes commis  
dans l'ex-Yougoslavie», rappelle  
M<sup>e</sup> Patrick Baudouin. En 2004, la  
Cour européenne des droits de  
l'homme condamnera même la  
France pour sa lenteur à instruire le  
dossier de Wenceslas Munyeshyaka,  
un prêtre réfugié en Normandie.  
Derrière cette inertie judiciaire,  
c'est bien «l'absence de volonté poli-  
tique qui est en cause», souligne en-  
core l'avocat de la FIDH.

Trop longtemps alliée à un régime  
engagé dans une fuite en avant  
mortifère, la France sera le seul pays  
au monde à recevoir des représen-  
tants du régime génocidaire pen-  
dant les massacres. Quand les bour-  
reaux perdent la bataille et sont  
souvent accueillis en France, le ma-  
laise perdure. Paris préfère fermer  
les yeux et retarder les enquêtes.  
Il faudra attendre l'arrivée de Nico-  
las Sarkozy au pouvoir avec Bernard  
Kouchner aux Affaires étrangères  
pour amorcer la réconciliation fran-  
co-rwandaise, fin 2009, et permet-  
tre aux premiers juges français de se  
rendre sur le terrain à partir  
de 2010, soit seize ans après les faits.  
Enfin, la mise en place du pôle gé-  
nocide, début 2012, avec trois juges

### DÉCRYPTAGE

liberté provisoire sans aucune garan-  
tie de sa part dans  
l'Hexagone, où il n'a of-  
ficiellement aucune at-  
tache même s'il est un cousin éloig-  
né de la famille du président  
défunt Juvénal Habyarimana, qui vit  
en France. Seuls trois Rwandais  
parmi les vingt-cinq susceptibles  
d'être jugés se trouvent actuelle-  
ment en détention, dont l'ex-offi-  
cier, emprisonné à Fresnes depuis  
fin 2009.

### Pourquoi aucune victime n'est présente au procès ?

Les seules parties civiles représen-  
tées sont effectivement le Collectif  
des parties civiles pour le Rwanda,  
fondé par le couple Gauthier (lire ci-  
contre), et quatre associations de  
défense des droits de l'homme :  
outre la FIDH, on trouve Survie, la  
Ligue des droits de l'homme (LDH)  
et la Ligue contre le racisme et l'an-  
tisémitisme (Licra).

Le rôle de Pascal Simbikangwa,  
principalement accusé d'avoir  
donné des ordres et de s'être chargé  
de l'approvisionnement en armes,  
notamment sur les barrages dressés  
à Kigali, explique l'absence de vic-  
time au procès. Le capitaine n'est  
accusé «que» de «complicité de gé-  
nocide». Même si au cours du pro-  
cès, certains témoignages, comme  
celui du numéro 2 des miliciens in-  
terahamwé, fer de lance du régime,  
pourraient apporter quelques élé-  
ments nouveaux sur les actes du ca-  
pitaine. Des révélations à la portée  
limitée puisqu'ils n'ont été connus  
que tardivement et ne figurent pas  
dans le dossier d'instruction.

D'une manière plus générale, ce  
procès permettra certainement de  
préciser le rôle des planificateurs  
supposés des massacres et de com-  
prendre les rouages de la machine  
génocidaire. Mais, au bout du  
compte, c'est la seule responsabi-  
lité individuelle de l'accusé qui est  
engagée, ce qui en fait un procès  
imprévisible. En l'absence de prou-

temps et de moyens. Ce qui fait déjà  
pas mal d'affaires, malgré la lenteur  
des procédures : plus de 65 respon-  
sables ont été jugés et neuf sont en-  
core recherchés, même si le TPIR  
doit fermer ses portes fin 2014, ren-  
voyant dès lors toutes les affaires  
encore pendantes devant les juri-  
dictions nationales qui accueillent  
des suspects rwandais sur leur sol.  
Pourtant, dès 2001, le TPIR s'était  
intéressé à Simbikangwa, envoyant  
même des enquêteurs au Rwanda.  
Mais, à l'époque, on ne sait même  
pas si l'officier en chaise roulante a  
pu survivre à l'exode massif dans  
des camps décimés par le choléra.  
Sans traces de vie et peut-être aussi  
sans beaucoup d'éléments, le TPIR  
décide en 2005 de confier le dossier  
au Rwanda.

C'est finalement la France qui en  
héritera, sans le vouloir, lorsque  
Simbikangwa est démasqué à  
Mayotte et que le procureur Marc  
Brisset-Foucault requiert auprès du  
juge d'instruction sa mise en exa-  
men. Une audace inédite de la part  
du parquet. Mais le TPIR a continué  
à jouer un rôle indirect : des témoins  
entendus dans d'autres affaires ont  
mentionné le capitaine Simbikan-  
gwa lors de leurs auditions. Certains  
d'entre eux accepteront de lever  
leur anonymat et d'être entendus  
par les juges français.

### Quel est le calendrier des prochaines affaires ?

Personne ne le sait. Mais la France  
ayant été très impliquée au Rwanda  
durant cette période tragique,  
d'autres instructions sont en cours :  
en particulier l'enquête sur l'atten-  
tat qui a coûté la vie au président  
Habyarimana, donnant le signal du  
génocide, et qui a été confiée au  
juge antiterroriste Marc Trévidic.  
L'ex-gendarme de l'Elysée Paul  
Barril fait aussi l'objet d'une en-  
quête auprès du pôle génocide pour  
son rôle pendant les massacres. La  
France n'en a pas fini avec les fantô-  
mes de cette tragédie.

M.M.